

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 38 (1967)
Heft: 4

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXVIII^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 4 Avril 1967

SOMMAIRE

Le 6 mai à Saignelégier — Procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mai 1966, à Laufon
Rapport d'activité, exercice 1966 — Comptes — Annexes — Chronique économique

Le 6 mai à Saignelégier

C'est à Saignelégier que, le 6 mai, l'ADIJ tiendra son assemblée générale annuelle. Tout naturellement, elle s'est tournée vers ces Franches-Montagnes qui peuvent tant espérer d'un aménagement rationnel du territoire et c'est sur la nécessité de cet aménagement qu'on insistera le 6 mai prochain.

N'est-ce pas la commission Stocker qui reconnaissait, elle-même, que l'on ne peut pas, dans le domaine de l'aménagement du territoire, supprimer l'assistance fédérale ?

Dans le cas des zones de montagne, admettait-elle, on pourrait même accroître cette aide avec profit. Ce dont ces zones ont besoin ce n'est pas seulement d'une assistance financière dispensée au hasard mais d'une politique de croissance renforçant les structures économiques et que soutiendrait secondairement la politique fédérale des subventions. Or, l'élaboration de cette politique n'est plus concevable sans l'apport des données de l'aménagement régional et local.

Comprendra-t-on, sur le haut plateau, que l'heure a sonné pour s'attaquer aux réalisations qui engageront l'avenir ?

« On dirait, a écrit Jean-Pierre Monnier, que le pays n'a pas conscience de ses ressources et que les gens ne savent pas tirer parti de la situation. La chose est assez rare pour déconcerter les banquiers qui œuvrent dans le tourisme et l'hôtellerie. Mais, comme toujours, la chose est plus complexe. Et, d'abord, il faut parler de la vieille sagesse paysanne qui se méfie des aventures et qui, d'instinct, résiste aux entreprises dont l'idée n'est pas de chez elle. « On n'a jamais rien demandé à personne, disent les gens. On a toujours fait tout seul. » A travers eux, c'est la voix du sang qu'on perçoit, la même fierté qu'aux premiers âges et la même assu-